



IMPLICATION DES CITOYENS DANS LE PROJET DE RENOVATION DE LA MAISON COMMUNALE ET DU CPAS

COMPTE RENDU DE LA 4^e ASSEMBLEE DES HABITANTS

Date : 30 juin 2021

Heure : Entre 19h et 21h

Participants :

- Environ 25 citoyens, membres de l'Assemblée des Habitants
- L'animateur et coordinateur de Particitiz, Dimitri Lemaire
- Le responsable technique Particitiz, Kirill Pavlov

Intervenants de la Commune :

- Chloé Absalon, coordinatrice des grands projets communaux
- Etienne Schoonbroodt, secrétaire communal
- Marine Vande Pitte et Maxime de Kerchove, du service Participation Citoyenne
- Zelia Kohl de Fluicity, partenaire pour la plateforme de participation digitale

Objectifs :

Donner aux membres de l'ADH un retour sur les 3 réunions précédentes et repartager les besoins identifiés et intégrés au programme.

Expliquer les critères d'attribution pour l'identification du bureau d'architecte.

Permettre aux membres de l'ADH de pondérer/prioriser ces critères d'attributions.

Plateforme digitale : ZOOM

Soutien numérique :

Comme lors des Assemblée des Habitants (ADH) de fin 2020, les citoyens sans PC ou accès à internet (fracture numérique) ont été invités à participer depuis un ordinateur mis à leur disposition au sein de la commune. Cette fois, aucun participant n'a dû avoir recours à une assistance technique de la part de l'équipe de Particitiz afin de pallier certains problèmes de connexion (utilisation de la plateforme, fonctionnement du micro ou de la caméra), mais le dispositif d'appui était en place.



Déroulé de la soirée :

18h00 – 18h30 : Ouverture du Zoom et arrivée des participants. Check technique

18h30 – 18h35 – en Plénière : les participants ont été accueillis par le facilitateur, qui leur a donné le cadre de la soirée et le contexte dans lequel ces rencontres se déroulent.

18h35 – 18h50 - en Plénière : Mme Absalon à donner un **bref retour sur les 3 réunions précédentes** et les besoins identifiés intégrés au programme

18h50 – 19h05 – en Plénière : Mr Schoonbroodt a présenté les 4 critères d'attributions qui seront utilisés pour identifier le bureau d'architecte : **Qualité architecturale, Habitabilité, Technicité, Faisabilité.**

19h05 – 19h30 – en Plénière : Le facilitateur a animé un session de questions-réponses permettant à tous de **bien comprendre les critères d'attributions** et leurs importances dans le processus d'identification du bureau d'architecte.

19h30 – 19h50 – en Plénière : un lien a été partagé dans le chat du Zoom qui a permis aux membres de l'ADH de **pondérer/prioriser les critères d'attributions.**

L'ensemble des participants a pu voter et le résultat provisoire a été partagé directement. Le facilitateur a indiqué que le vote était également ouvert, en suivant le même lien, à tous les membres de l'ADH non-présent jusqu'au 7 juillet.

Le résultat du vote de priorisation des critères par l'ADH peut être trouvé en Annexe 1.

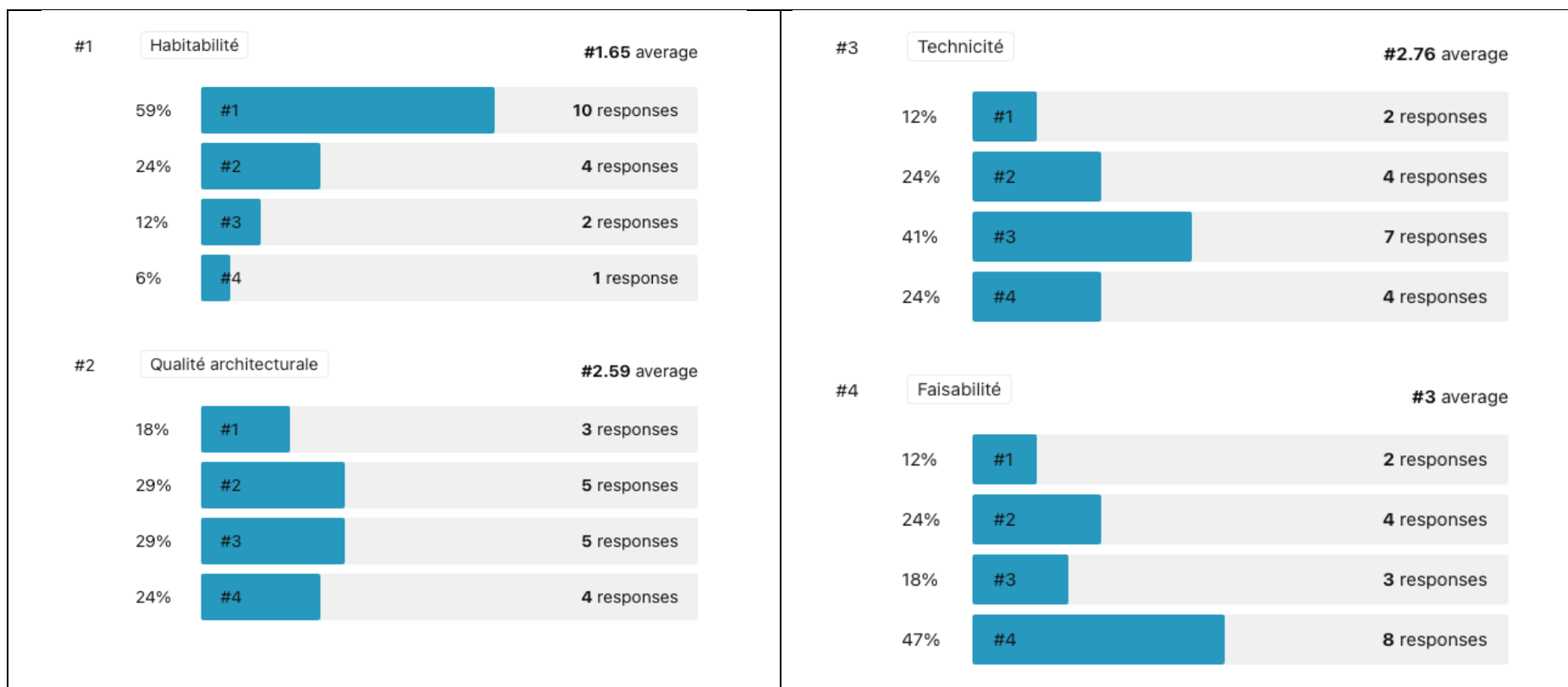
19h50 – 20h00 – en Plénière: Mr Schoonbroodt a réagi au vote provisoire avant de clôturer la réunion.

NB : **en annexe 2** : le pourcentage alloué à chacun des 4 critères d'attribution validé par le Conseil Communal en date du 30/09/2021 , pour intégration dans le Cahier Spécial des Charges du bureau d'architecte.

→ **le pourcentage de chaque critère correspond à l'ordre de priorité voté par les membres de l'Assemblée des Habitants.**

Annexe 1 : Résultat du vote de priorisation des critères d'attribution par l'ADH

1. **Habitabilité** : 59% des votes pour la 1^{ère} position
2. **Qualité architecturale** : 29% des votes pour la 2^{ème} position et 29% des votes pour la 3^{ème} position
3. **Technicité** : 41% des votes pour la 3^{ème} position et 24% pour la 2^{ème} position
4. **Faisabilité** : 47% des votes pour la 4^{ème} position



Annexe 2 :

Sur base de la priorisation des critères par l'ADH : pourcentage attribué à chaque critère d'attribution par le Conseil Communal du 30/09/2021

Qualité architecturale	25%
La qualité du projet de mettre en exergue la valeur témoin du bâtiment et la réversibilité spatiale de l'ouvrage livré. Ce critère servira également à apprécier la relation entre l'ouvrage existant et la proposition nouvelle, c'est-à-dire à apprécier comment le projet concilie/dialogue/se combine avec les éléments du bâtiment existant qui seraient conservés ou mis en exergue.	
Habitabilité	35%
Les qualités fonctionnelles et les qualités relationnelles humaines générées par le projet. Comment un lieu peut être "habité" en termes d'espaces et de fonctionnalité mais également de relations sociales, d'inclusion à tous les usagers, de confort et de bien-être, pour en faire véritablement la « maison » des travailleurs et des habitants et permettre aux citoyens de s'approprier ce bâtiment.	
Technicité	25%
Les modes constructifs, matériaux et installations techniques proposés au regard du concept architectural et leur apport au niveau de la durabilité, circularité et réversibilité appréciée au regard du caractère éprouvé des matériaux et installations, leur pérennité, la facilité de leur maintenance et réparation et du remplacement de leurs éléments constitutifs (réversibilité technique).	
Faisabilité	15%
La maîtrise du budget proposé par rapport au montant des travaux fixé par le pouvoir adjudicateur ainsi que la maîtrise des délais et crédibilité du planning.	